

PAR COURRIEL

Québec, le 12 septembre 2022

Maître Sylvie Loubier
Directrice générale adjointe et greffière
Municipalité de La Pêche
1, route Principale Ouest
La Pêche (Québec) J0X 2W0

N/Réf. : M603132

Madame,

Je vous informe que le règlement 22-836 de la Municipalité de La Pêche, modifié par la résolution 22-248 du 9 septembre 2022 et par lequel le conseil décrète un emprunt de 9 175 000 \$, a été approuvé aujourd'hui conformément à la loi.

L'approbation de ce règlement ne dispense pas l'organisme d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'un programme d'aide financière.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Katia Chastenay, CPA auditrice
Directrice de la normalisation,
de l'information financière et du financement